

Rapport annuel

2014

sur le prix
et la qualité
du service
public
d'élimination des
déchets

Décret n°2000-404 du 11 mai 2000

AVANT – PROPOS

I – LES EVOLUTIONS DU SERVICE EN 2014

I.1 Développement et nouvelles filières

I.2 Une animation en développement

II. INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE DES DECHETS

II.1 Territoire desservi et nombre d'habitants

II.2 Collecte des déchets provenant des ménages

II.2.1 - La collecte en porte à porte et fréquence

II.2.2 - L'apport volontaire en déchetterie

II.2.3 - L'apport volontaire en colonne

II.2.4 - Les déchets putrescibles

II.2.5 - Les types de collecte des déchets « encombrants »

II.3 Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

II.3.1 - Les déchets industriels

II.3.2 - La collecte des déchets ménagers des professionnels

II.3.3 - La collecte des déchets des artisans en déchetterie

II.3.4 - La collecte des déchets des collectivités

II.3.5 - La collecte des « dépôts sauvages »

II.4 Tonnage des déchets collectés

III – LE TRAITEMENT DES DECHETS

IV– INDICATEURS FINANCIERS

IV.1 - Présentation synthétique du compte administratif 2014 - fonctionnement

IV.2 - Présentation synthétique du compte administratif 2014 - investissement

IV.3 – Coût unitaire du traitement des déchets ménagers

IV.4 - Montant moyen unitaire de reprise des matériaux

ANNEXE 1 : Liste et population 2014 des Communes du Grand Pic Saint Loup

ANNEXE 2 : Types et jours de collecte par Commune

AVANT PROPOS

La Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup a assuré en 2014 à ses 46 312 habitants répartis sur 36 communes, le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés (collecte, transport vers les filières de traitement, suivi des traitements et des recyclages).

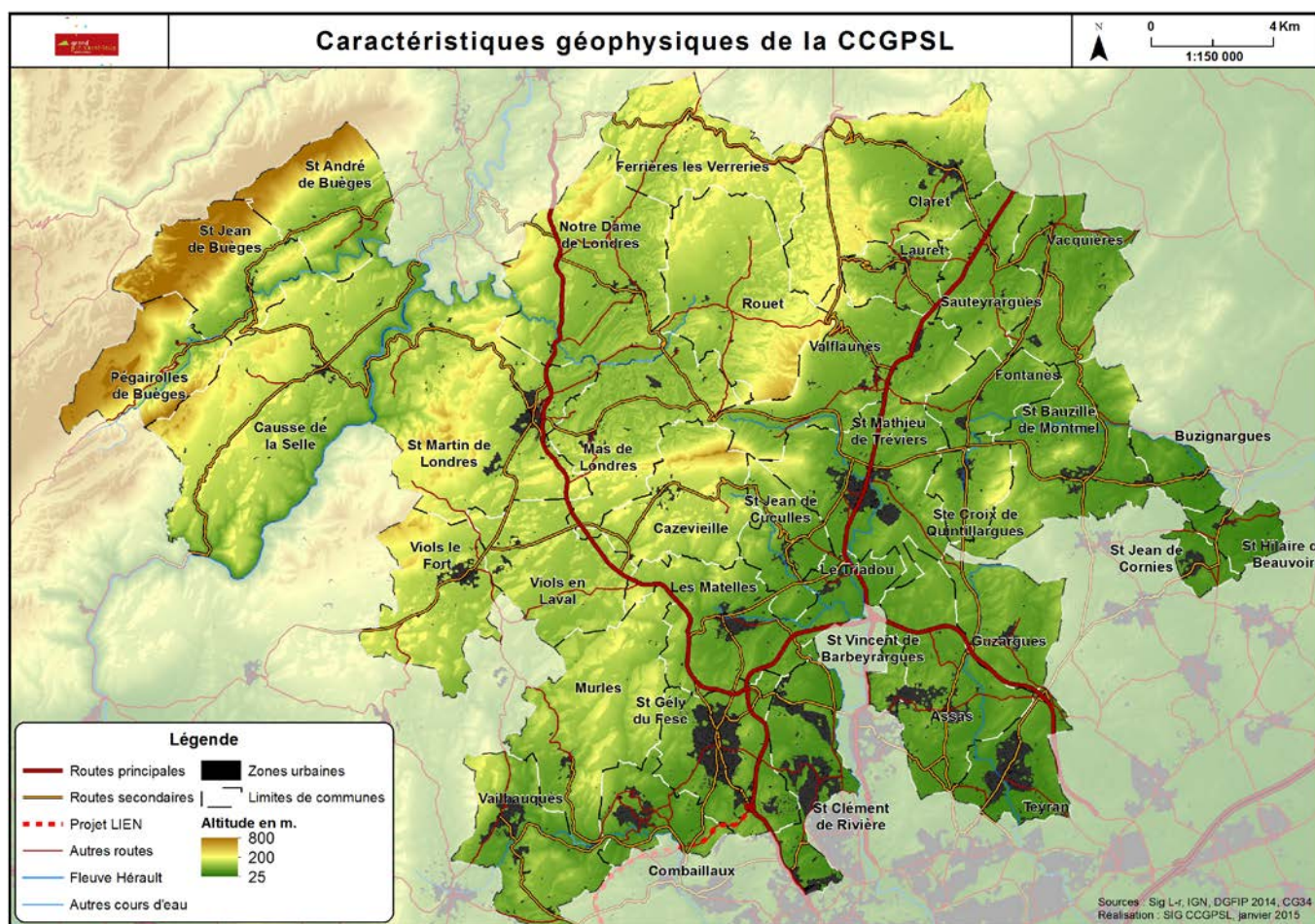
Concernant la valorisation des ordures ménagères et des encombrants, la Communauté de communes est regroupée avec 6 autres EPCI au sein du Syndicat Mixte Entre Pic Et Etang (SMEPE), qui, entre autre, est propriétaire (et délègue la gestion) du centre d'élimination et de valorisation énergétique par incinération à Lunel-Viel.

Dans ce cadre, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets est destiné à renforcer la transparence et l'information dans la gestion de ce service. Il est établi, conformément aux dispositions du décret n°2000-04 du 11 mai 2000, pour l'ensemble des communes qui compose la Communauté de communes.

Rappelons que les déchets ménagers et autres déchets assimilés, au sens de la loi du 15 juillet 1975, s'opposent aux déchets industriels en ce sens qu'ils peuvent être, de part leurs caractéristiques, collectés et traités sans sujétion particulière par les Collectivités Locales.

Les déchets ménagers comprennent à la fois :

- les ordures ménagères, composées des déchets recyclables et des déchets non recyclables,
- les déchets ménagers encombrants (mobilier, électroménager...),
- les déchets de jardinage, gravats, déblais...,
- les déchets liés à l'usage de l'automobile (huiles, pneus...),
- les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, piles...).



I – LES EVOLUTIONS DU SERVICE EN 2014

I.1 Développement et nouvelles filières

Développement des colonnes d'apport volontaire de Papier et de Verre afin de capter plus de mono-matériaux tout en diminuant les volumes dans les Ordures Ménagères Non Recyclables

Depuis 2012, les bacs jaunes ne doivent plus être utilisés pour le papier. Il doit être déposé uniquement dans les colonnes d'apport volontaire :

Deux raisons à ce changement :

- Un recyclage plus performant : le papier est mieux recyclé s'il est trié à la source (moins mélangé, moins souillé).
- Le coût de collecte et de traitement est divisé par 4, ce qui améliore la performance économique et ainsi contribue à la stabilité du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Il a été constaté que, plus les points de collecte sont nombreux sur une commune, plus le taux de captage augmente. Afin de continuer d'augmenter la valorisation du papier et du verre, une quinzaine de nouveaux sites pour ces colonnes a été créée.

Développement de la filière D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)

Les D3E sont définis comme « les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1000 volts en courant alternatif et 1500 volts en courant continu » (Directive Européenne 2002/96/CE).

Afin de collecter cette catégorie de déchets variés et de composition complexe, la Communauté de communes avait mis en place en 2013 des conteneurs spéciaux adaptés à ces déchets dans les déchetteries de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Teyran et Combaillaux. En 2014, les déchetteries de Saint-Mathieu-de-Trévières, Claret et Notre-Dame-de-Londres ont été équipées de ce type de conteneur.

Il est à noter que les D3E sont répartis en 5 flux principaux :

- Gros électroménagers « froid » : équipements producteurs de froid (réfrigérateurs, congélateurs...),
- Gros électroménagers « hors froid » : le reste du gros électroménager (lave-linge, lave-vaisselle, four...),
- Petits appareils ménagers (PAM) : téléphonie, informatique hors écran, outillage, jouet électrique...,
- Écrans d'ordinateur, de téléviseur...
- Lampes (collecte déjà en place dans toutes les déchetteries)

Mise en place de la nouvelle filière « Eco- mobilier » sur 3 déchetteries du territoire :

La Loi Grenelle II instaure la mise en place d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). Le Décret n° 2012 -22 du 6 janvier 2012 précise les conditions d'application.

Les déchetteries de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, de Saint-Mathieu-de-Trévières et de Combaillaux ont été équipées de bennes spécialisées pour ce type de déchet. Le transport et le traitement sont à la charge de l'éco-organisme. Cette dotation **permet de réduire les coûts sur les bennes « encombrant » et « Bois ».**

Dix catégories de meubles domestiques sont concernées par cette nouvelle collecte :

- Meubles de salon, séjour, salle à manger,
- Meubles d'appoint,
- Meubles de chambre à coucher,
- Literie,
- Meubles de bureau,
- Meubles de jardin,
- Siège,
- Mobiliers techniques, commerciaux et de collectivité,
- Meubles de cuisine,
- Meubles de salle de bain.

Mise en place de la nouvelle filière « Eco- DDS » sur la déchetterie de Notre-Dame-de-Londres.

Cet éco-organisme est financé par les distributeurs, les fabricants ou les importateurs de produits grand public définis dans l'arrêté du Décret n° 2012-13 du 4 janvier 2012 relatif à la prévention et à la gestion des déchets ménagers issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement. Ils sont communément appelés les Déchets Diffus Spécifiques (DDS) ménagers. Il s'agit de déchets non professionnels.

Voici quelques produits générateurs de déchets spécifiques et leurs 6 familles d'usage :

<p>Entretien véhicule</p>  <p>Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.</p>	<p>Bricolage & Décoration</p>  <p>Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.</p>	<p>Entretien maison</p>  <p>Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide-rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).</p>
<p>Chauffage, cheminée, barbecue</p>  <p>Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyant cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.</p>	<p>Bricolage & Décoration</p>  <p>Enduit, colle, mastic, résine.</p>	<p>Entretien jardin</p>  <p>Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.</p>
<p>Entretien piscine</p>  <p>Chlore, désinfectants de piscine.</p>	<p>Bricolage & Décoration</p>  <p>Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.</p>	<p>Entretien jardin</p>  <p>Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide.</p>

Fermeture du Centre Stockage d'Enfouissement d'Inerte de Notre-Dame-de-Londres :

Suite à un courrier de la DREAL qui vise le stockage de déchets non conformes sur le Centre d'Enfouissement (plâtre, béton cellulaire, bitume), la faible capacité restante de stockage, l'impossibilité d'un contrôle efficace des apports ainsi qu'une réglementation plus contraignante, la Communauté de communes a décidé de fermer ce site au 1er décembre 2014.

Une réhabilitation sera menée en 2015 pour enlever et traiter les matériaux non conformes. Un régalage de plateforme sera entrepris à la suite de ce nettoyage, et il sera exploité uniquement par le service. Afin de poursuivre la collecte une benne destinée à collecter le plâtre et le béton cellulaire a été disposée sur la déchetterie.

I.2 Une animation en développement

Animations auprès des scolaires dans le cadre du partenariat avec l'Inspection de l'Education Nationale (IEN)

Dans le cadre de ce partenariat, 2 modules sont proposés aux enseignants du territoire, un pour le cycle 2 et un pour le cycle 3. C'est la 3^{ème} année que ces animations sont dispensées auprès des élèves du territoire avec comme sujet « Le Tri et le Recyclage des Déchets ». Pour cette année, 350 élèves de cycle 2 et de cycle 3 ont été sensibilisés via ce partenariat soit 13 classes.

L'animation à destination des élèves de cycle 2 se déroule en 2 temps :

- une demi-journée en classe avec 3 petits ateliers et le visionnage d'une vidéo.
- une deuxième demi-journée est consacrée à la visite d'une déchetterie.

L'animation à destination des élèves de cycle 3 se déroule en 3 temps :

- une demi-journée avec les notions de vocabulaire et la répartition des élèves en groupe (journalistes, photographes, ingénieurs du son, dessinateurs),
- une deuxième demi-journée est consacrée à la visite de la déchetterie où les enfants doivent mener l'enquête sur le fonctionnement de ce lieu,
- une troisième demi-journée est consacrée à la réalisation d'une affiche d'information à destination des usagers de la déchetterie.

Animation du Plan Local Prévention Déchets

Ce Plan Local de Prévention a été conventionné avec le Conseil Général de l'Hérault en 2012. Il est obligatoire si la Communauté souhaite demander des aides financières auprès de l'ADEME ou du CG34. De plus, il permet d'évaluer les différents flux de déchets produits sur le territoire tout en tenant compte des nouvelles obligations du Grenelle. Il cible les points forts ou faibles de la collectivité et permet une aide à la décision sur le politique déchet de notre collectivité.

Le bilan des 3 dernières années de la Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup par rapport aux objectifs à atteindre en 2019 et 2025:

	Collecte 2012	Collecte 2013	Collecte 2014	OBJECTIF 2019 du Plan		OBJECTIF 2025 du Plan	
	CCGPSL	CCGPSL	CCGPSL	CCGPSL 2014	Kg/ hab	CCGPSL 2014	Kg/ hab
FLUX							
Collecte séparative Verre	31	30,7	31,25	- 6%	33	- 22%	38
Collecte séparative (hors Verre, hors refus)	58	55	51,26	+ 14%	44	+ 6%	48
collecte Bio-déchet	6	6,5	6,8	- 120%	15	- 194%	20
OM, résiduelle + refus	238	223	240	- 1%	238	+ 10%	264
Sous Total	333	315,2	329,31	+ 13%	375	+ 11%	370
Apport en déchetterie (hormis gravât)	223,02	228	224	- 23%	174	- 24%	170
DMA (Total)	556,0	543,2	553,3	-1,7%	549	-2,4%	540
Population pris en compte 2014: 45 724 habitants							

II – INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE DES DECHETS

II.1 - Territoire desservi en 2014 :

Les 36 communes de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (46 312 habitants) ont bénéficié du service en régie de collecte et de traitement des déchets. *Voir annexe 1 : liste des communes et population 2014*



II.2 - Collecte des déchets provenant des ménages

La CCGPSL collecte les déchets provenant des ménages suivant trois modes : le porte à porte, l'apport volontaire en déchetterie, l'apport volontaire en colonne (verre, papier, huile, vêtement et EMR).

II.2.1 - La collecte en porte à porte :

La fréquence de collecte des déchets ménagers non recyclable est de 2 passages par semaine (conteneurs à couvercle vert ou gris), dans des conteneurs collectifs (C) de proximité de 330 litres ou 770 litres selon la densité de population. *Voir annexe 2 : types et jours de collecte par commune*

La collecte des déchets ménagers recyclables (bouteille plastique, boîte de conserve, film plastique, aérosol et autres déchets d'emballages) s'effectue de 3 manières différentes sur notre territoire :

- en porte à porte avec un conteneur Individuel (P)
- en porte à porte avec un conteneur Collectif (C)
- en colonne d'apport volontaire (CAV)

Suite à l'arrêt du « fini/parti » en 2011, la pénibilité du travail et la durée des tournées ont été mieux prises en compte, ce qui a conduit à mettre en place de bonnes pratiques basées sur :

- obligation d'utiliser le lève-conteneur pour tous les types de bacs
- amplitude d'une journée de travail encadrée entre 5h et 8h30 et durée hebdomadaire maximum de 35 heures
- achat de camion Benne avec lève-conteneur spécialisé pour les bacs individuels
- indemnisation des heures de nuit de 5h à 6h pour les agents qui démarrent la journée à cet horaire

Pour 2014, le temps moyen de travail des 12 tournées de collecte est de 32,30 heures.

II.2.2 - L'apport volontaire en déchetterie :

La CCGPSL exploite 8 déchetteries fixes en régie (gardiennage et gestion des bennes). Après plusieurs hausses consécutives depuis 2010 de la fréquentation des particuliers, une stagnation se fait ressentir avec 127 367 entrées enregistrées.

Déchetteries de la Communauté	Fréquentation des Particuliers					Comparaison entre 2013 et 2014	
	2010	2011	2012	2013	2014		
CLARET	5 227	6 350	6 070	7 046	8 628	↗	22%
COMBAILLAUX	8 102	9 872	12 209	12 479	12 889	↗	3%
NOTRE DAME DE LONDRES	12 163	15 542	8 534	14 979	10 641	↘	41%
TEYRAN	12 457	13 192	11 606	14 403	15 735	↗	9%
St VINCENT DE BARBEYRARGUES	23 007	21 036	23 654	23 889	25 145	↗	5%
St GELY DU FESC	22 701	23 749	25 261	25 776	29 263	↗	14%
ST MATHIEU DE TREVIERS	18 802	20 826	21 263	18 581	17 846	↘	-4%
VAILHAUQUES	7 193	8 257	8 438	9 314	7 220	↘	-29%
TOTAL	109 652	118 824	117 035	126 467	127 367	→	1%
	Fréquentation des Artisans					Comparaison entre 2013 et 2014	
	2010	2011	2012	2013	2014		
TOTAL	1 732	2 351	2 698	6 363	7 157	↗	12%

Les déchets collectés dans des bennes de 30 à 35 m3 sont :

- les encombrants (polystyrène, plastique, ...),
- les ferrailles,
- les inertes (terre – gravats), benne de 15 m3,
- les déchets verts,
- le bois,
- les cartons,
- les plaques de plâtre (déchetteries Saint-Vincent-de-Barbeyrargues, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Gély-du-Fesc et Vailhauques)
- l'Eco-mobilier (matelas, meuble, table, chaise, etc.) sur les déchetteries de Combaillaux, Saint-Vincent-de-Barbeyrargues et Saint-Mathieu-de-Tréviars

D'autres déchets sont collectés dans des contenants spécifiques : les huiles de vidange, le verre, le papier, les batteries, les piles, les pneus, les cartouches d'imprimante, les téléphones portables, les lampes basses consommation, les DEEE et les vêtements.

Les horaires d'ouvertures des déchetteries sont :

Horaire	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI		DIMANCHE	
	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h	9h-12h	14h-18h
St GELY DU FESC		*			*	*			*	*	*	*	*	
St MATHIEU de T						*			*	*	*	*	*	
St VINCENT DE B		*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	*	
VAILHAUQUES									*	*	*	*	*	
COMBAILLAUX									*	*	*	*	*	
TEYRAN						*			*	*	*	*	*	
CLARET						*			*		*	*		
<i>Horaire</i>	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30	9h-12h	13h30-17h30		
NOTRE DAME de LONDRES		*		*		*			*	*	*	*		

En complément, la CCGPSL exploite une déchetterie mobile à destination des communes éloignées des huit déchetteries fixes (déplacement, gardiennage et gestion des bennes). Elle a enregistré 1 457 entrées de particuliers en 2014 soit une hausse de 11 % par rapport à l'an dernier.

En 2014, la déchetterie mobile a été mise à disposition pour les communes de Saint-Bauzille-de-Montmel, de Fontanès, de Sainte-Croix-de-Quintillargues et de Viols-le-Fort / Viols-en-Laval. Les indicateurs sont :

	2010	2011	2012	2013	2014	Bilan entre 2013 et 2014
Fréquentation administrés	960	1297	1958	1317	1457	+ 11%
Déchets collectés (en m3)						
Encombrant	475	615	707	421	567	+ 35%
Bois	149	153,5	142,5	105	161	+ 53%
Fer	163	158,5	182,5	142,5	136	- 5%
Végétaux	187	166,5	203,5	167	145	- 15%
TOTAL VOLUME	974	1093,5	1235,5	835,5	1009	+ 21%



La convention d'accès des administrés de Buzignargues, Saint-Hilaire-de-Beauvoir et Saint-Jean-de-Cornies à la déchetterie de Sommières a été reconduite avec la Communauté de communes du Pays de Sommières.

II.2.3 - L'apport volontaire en colonne :

VERRE :

La collecte s'effectue en apport volontaire au moyen de 115 conteneurs de 4 m³ répartis sur l'ensemble des communes de la CCGPSL. Cette collecte est assurée dans sa globalité par le prestataire privé « VIAL ».

PAPIER :

La collecte des journaux, revues et magazines s'effectuait auparavant de 2 manières :

- lors de la collecte des déchets ménagers recyclables (dans le « bac jaune »);
- par apport volontaire dans 104 conteneurs de 4 m³ répartis sur le territoire.

La collecte en conteneur « bac jaune » oblige à réaliser un tri des papiers au centre de recyclage, opération non réalisé pour le papier récupéré en colonne. Au-delà de l'incohérence de ce geste (double tri !), il a un coût, qui se répercute dans le coût du recyclage qui est plus de quatre fois supérieur ! En effet, il est de 224,58 € la tonne provenant du « bac jaune » contre 53,57 € la tonne de papier provenant de la colonne (coût à la tonne pour l'année 2014).

En conséquence en 2012, la CCGPSL a décidé de privilégier la collecte du papier en colonne. Les consignes des Emballages Ménagers Recyclables ont donc changées. A ce jour, 104 colonnes de papier ont été installées dans le territoire.

Un prestataire privé assure le vidage des colonnes et le transport jusqu'à la filière de traitement. Pour 2014, ce marché a été pourvu par la Société « DELTA RECYCLAGE ».

Par contre suite à plusieurs dysfonctionnements répétitifs du collecteur (oubli, débordement fréquent, casse importante des colonnes), la Communauté de communes a souhaité récupérer cette collecte en régie à partir du 1er janvier 2015.

Le bilan de basculement de la collecte du papier uniquement en colonne d'apport volontaire est satisfaisant car on constate la baisse du papier dans le bac jaune (**859 tonnes en 2014 contre 1150 tonnes en 2012**). On remarque aussi une élévation du tonnage collecté dans les colonnes (**570 tonnes en 2014 contre 437 tonnes en 2012**). Par contre quand on compare le tonnage papier collecté sur le territoire (bac jaune + colonne) entre 2012 et 2014, **on a une perte de 115 tonnes** qui va directement dans les Ordures Ménagères. **Il faut continuer à implanter des colonnes d'apport volontaire afin de capter ce gisement.**

EMBALLAGE MENAGER RECYCLABLE:

Ce déchet est collecté sur les 10 communes de l'ex-Seranne – Pic Saint Loup à l'aide de 29 colonnes d'apport volontaire. Le prestataire « DELTA RECYCLAGE » assure le vidage des colonnes et le transport jusqu'à la filière de traitement à LANSARGUES.

BATTERIES ET PILES :

Cette filière de récupération de piles et de batteries portables (perceuse, clôture électrique, etc...) a été développée à l'aide de fûts spécifiques installés dans chaque déchetterie avec l'organisme COREPILE.

Pour les batteries de voiture, ces dernières sont collectées en régie toutes les semaines et stockées au Centre Technique Intercommunal dans une caisse agréée à double enveloppe. Dès que le bac est plein, un bordereau de transport et de suivi de produit dangereux est édité par le secrétariat afin de déposer les batteries sur la société GDE située à LAVERUNE afin de les traiter.

II.2.4 – Les déchets putrescibles :

Les déchets putrescibles sont habituellement collectés via les ordures ménagères non recyclables. Une partie de ces déchets peuvent être directement éliminés par les habitants à l'aide de composteurs individuels.

En 2014, la campagne de distribution de composteurs a été reconduite par la CCGPSL 109 composteurs ont été distribués, portant le nombre total de ménages équipés via la collectivité à 3 112 foyers. Un composteur est remis par foyer contre un chèque de caution de 15 € à l'ordre du Trésor Public et permet de supprimer en moyenne la collecte de 100 kg de déchets fermentescibles par foyer et par an, soit au total 310 tonnes de déchets qui ne partent plus à l'incinération.



II.2.5 – Les types de collecte des déchets « encombrants » :

Les déchets nommés « encombrants » (hors Ordures Ménagères recyclables et non recyclables) sont collectés essentiellement dans les déchetteries fixes ou la déchetterie mobile.

II.3- Collecte des déchets ne provenant pas des ménages

II.3.1 Les déchets industriels

Aucune collecte de déchets industriels n'est effectuée par la CCGPSL.

II.3.2 - La collecte des déchets ménagers des professionnels

Les services de la collecte sont étendus aux professionnels non exonérés de TEOM pour leurs déchets assimilés aux déchets ménagers. Afin de financer ce service en sus de la TEOM perçue, au coût réel de collecte pour le service, le Conseil Communautaire du 28 juin 2012 a institué la Redevance Spéciale à destination des professionnels publics & privés.

La Redevance Spéciale s'applique aux professionnels qui dépassent le seuil :

- 1 bac de 750 litres d'Ordures Ménagères collecté 2 fois par semaine
- 1 bac de 750 litres d'Emballage Ménager Recyclable collecté 1 fois par semaine

Une centaine d'entreprises ou de collectivités potentiellement redevables a été répertoriée. L'échéancier adopté de mise en place est :

- Année 2012 pour application au 1^{er} janvier 2013 : lancement de la Redevance Spéciale auprès des 16 producteurs importants. Après rencontre, 5 producteurs sont passés sous le seuil d'assujettissement et 11 redevables ont permis de collecter en 2013 la somme de **69 000 €**
- Année 2013 pour application au 1^{er} janvier 2014 : contractualisation avec l'ensemble des producteurs supérieur au seuil d'assujettissement (80 producteurs recensés, 16 professionnels ou établissements publics assujettis).
- Année 2014 : la Redevance Spéciale a été appliquée à l'ensemble des producteurs dépassant le seuil. **La somme perçue pour cette année s'élève à 128 522 €**

Notons que cette démarche a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les professionnels et les collectivités à favoriser le recyclage de leurs déchets et ainsi diminuer les volumes collectés par nos services,
- Assurer l'équité du service en ne faisant pas supporter aux ménages le coût d'élimination des déchets des professionnels,
- Contribuer à l'amélioration du service et respecter les nouvelles dispositions du Grenelle de l'environnement
- Contribuer à l'amélioration de la maîtrise des coûts de la collecte et des traitements des déchets
- Se mettre en conformité avec la loi

Il est à noter qu'en complément de la collecte des déchets assimilés aux déchets ménagers dans les tournées classiques, sur les communes de Saint-Martin-de-Londres et de Viols-le-Fort, une collecte spécifique des déchets ménagers des professionnels (commerçants, administrations,...) concerne uniquement les cartons.

II.3.3 – La collecte des déchets des artisans en déchetteries

Les déchets des artisans sont collectés en déchetterie avec deux restrictions :

- pour les déchets verts : ils sont dirigés systématiquement sur les déchetteries de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues ou Notre-Dame-de-Londres. Si le volume excède plus de 1 m³, le coût est de 10,60 €TTC / m³.
- pour les gravats (inertes) apport dans toutes les déchetteries avec la restriction de 1 m³ par jour.

Il faut noter que l'accès de nos déchetteries est réservé uniquement à des véhicules légers, aucun camion poids lourd n'est accepté quelque soit le déchet transporté.

II.3.4 - La collecte des déchets des collectivités

Les déchets provenant des collectivités (mairies, services techniques, agences départementales) sont collectés soit en porte à porte avec les déchets ménagers, soit accueillis dans les déchetteries aux mêmes conditions d'ouverture (jours et horaires) que pour les particuliers.

II.3.5 – Les « dépôts sauvages »

La Communauté de communes peut aider les communes sur la collecte des « dépôts sauvages » si ces derniers se trouvent sur des terrains communaux ou en bordure de chemin non privatif.

En 2014, aucun dépôt sauvage n'a été traité ou déclaré. Cette performance conforte que le maillage de nos déchetteries sur le territoire est suffisant pour assurer la collecte des déchets.

II.4 Tonnage des déchets collectés :

Tableau récapitulatif	CCGPSL					Comparaison entre 2013/2014	Tendance depuis 2010
	Année	2010	2011	2012	2013		
Collecte en porte à porte en tonnes :							
Ordures Ménagères non recyclable	10 455	10 254	10 048	10 208	10 752	5%	
Ordures Ménagères recyclable	2 127	2 065	2 075	1 973	2 004	2%	
Total :	12 582	12 319	12 123	12 181	12 756		
Collecte en apport volontaire en volume estimé en tonnes :							
Ferraille (en tonnes)	473	315	374	468	511	8%	
Terre et gravats (en tonnes)	4 439	3 848	4 926	5 150	4 805	-7%	
Végétaux Brut (en tonnes)	2053*	2 958	4 691	3 838	4 335	13%	
Bois Brut (en tonnes)	2 105	3 184	2 345	2 685	1 906	-29%	
Carton (en tonnes)	395	390	394	426	449	5%	
Eco-mobilier	x	x	x	x	177		
DEEE (en tonnes)	x	x	x	19	204		
Plaques de Plâtre (en tonnes)	113	112	187	197	273	39%	
Total :	9 578	10 807	12 917	12 783	12 660		
Collecte en apport volontaire en tonnes :							
Encombrant	2 682	2 826	2 595	2 707	2 289	-16%	
Verre	1 210	1 265	1 318	1 405	1 429	2%	
Papiers	340	397	437	584	570	-2%	
Huile	14	16	16	13	19	46%	
Batterie	8	5	9	16	16	0%	
Piles	2	1	3	2	3	50%	
Lampes basses consommations	0	0	0,70	0,50	0,60	20%	
Cartouche Imp. / téléphone portable	0	0,40	0,12	0,20	0,40	50%	
Vêtement	37	49	28	30	35	17%	
Pneu				9 (870 unités)	20 (2619 unités)	122%	
Déchets toxique	5	3	3	3	5	66%	
Total :	4 298	4 563	4 410	4 760	4 367		
*Dépose à partir du 1er juillet des déchets verts sur la plate-forme du transfert suite à un marché public infructueux							
Légende : % très valorisant							
% à améliorer							
% mauvais résultat							

III - Le traitement des déchets

Les contrats gérés par le SMEPE permettent de traiter :

- par incinération les déchets ménagers non recyclables et les encombrants (usine OCREAL),
- par recyclage après tri dans des filières agréées par Eco-Emballages les déchets des « bacs jaunes » ainsi que le papier et le verre collecté dans les colonnes.

Depuis 2014, le SMEPE a pris la compétence du traitement des déchets issus des bas de quai de nos 8 déchetteries (hormis pour le déchet vert qui est directement géré par la Communauté). Cette évolution a été prise par le Syndicat suite à une demande de la Cours des Comptes.

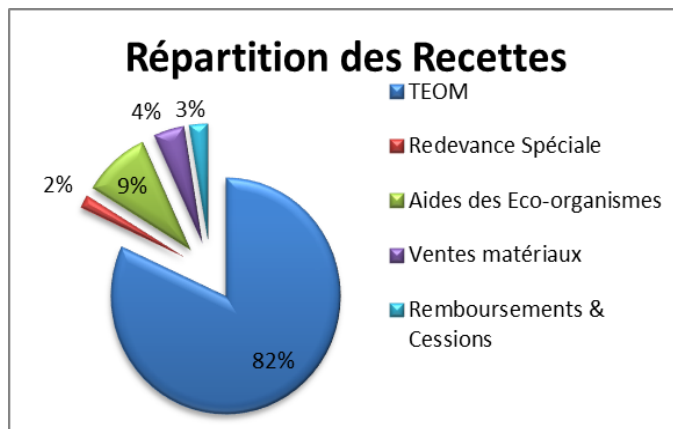
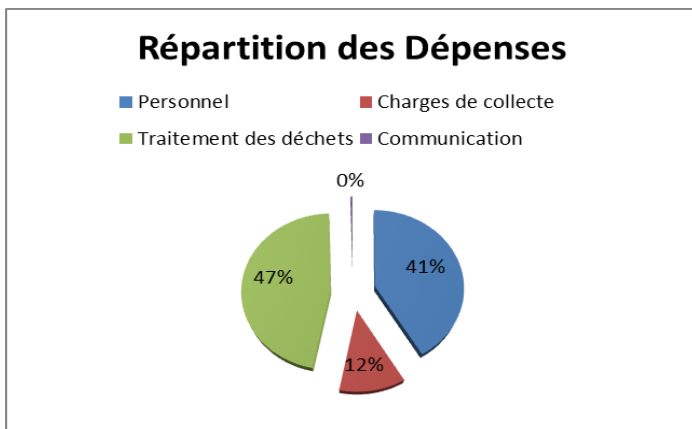
IV – INDICATEURS FINANCIERS

IV.1 - Présentation synthétique du compte administratif 2014 – fonctionnement

DEPENSES

RECETTES

Fonctionnement collecte :	2 841 030	Recettes liées à la masse salariale	99 651
charges de personnel	2 269 211	remboursement traitements	71 729
formation	5 820	participation Emploi d'avenir	27 922
carburant & combustible	317 510		
entretien matériel roulant	184 110	Aides financières au tri	666 853
location véhicule	0	soutien Eco-emballages	590 596
lavage conteneur	4 956	soutien EcoDDS	4 467
matériel, EPI, télécom	40 697	soutien OCAD 3E	7 725
accès déchetterie de Sommières	18 726	aide Eco-folio (papier)	64 065
		Prestations et ventes de matériaux	305 674
Traitements des déchets	2 516 441	rachat matières (SMEPE)	162 072
cotisation Pic & Etang	138 936	vente JRM	71 841
traitement des déchets	2 377 505	vente ferraille	59 172
		vente tissu	7 205
Autres dépenses	58 627	artisans DV gravats placo	3 839
assurances & taxes	27 084	vente 103 composteurs	1 545
entretien bâtiment	22 921	Produits divers	78 031
ligue contre le cancer	5 000	remboursement TIPP 2012	12 032
frais marchés, documentation, logiciel	3 622	remboursements (SMEPE - reversement tva)	65 999
		cessions d'immobilisation	-
Communication (hors animateur)	274	Redevance spéciale	128 522
catalogues et imprimés	274	TEOM	5 780 719
TOTAL	5 416 372	TOTAL	7 059 450



IV.2 - Présentation synthétique du compte administratif 2014 - investissement

DEPENSES	RECETTES
Aménagement & équipement station de transfert	164 807

voirie station de transfert - 1ère tranche	145 520		
modification garde-corps et anneaux caissons	5 940		
achat caissons supplémentaires	13 347		
Travaux & équipements Déchetteries	64 539		
panneaux signalétiques	8 007		
acquisition bennes	3 360		
achat caissons D3E	6 910		
divers aménagements déchetteries	1 669		
travaux déchetterie de Claret	44 593	FCTVA	56 872
Matériel de transport	38 096		
grosses réparations sur PL (investissement)	29 802		
adaptation polybenne	4 237		
grosse réparation PackMat	4 057		
Acquisition conteneurs	93 396		
reprise conteneurs ex Ceps et Sylves	7 207		
mise aux normes lèves-conteneurs	4 272		
achat conteneurs	72 279		
achat colonnes apport volontaire	9 638		
TOTAL	360 838	TOTAL	56 872

IV.3 – Coût unitaire du traitement des déchets ménagers et du rachat de matériaux au 31 décembre 2014

Déchets	Filière	Coût unitaire / t.	Coût unitaire / t.	Coût unitaire / t.	Comparaison	
		2012	2013	2014	entre 2013/2014	
OM / Encombrants	Incinérateur Ocréal à Lunel-Viel	118,78 €	118,00 €	124,00 €		5%
Gravats et Inertes	Société SRC à la carrière de Teyran	4,50 €	4,50 €	4,50 €		0%
	Profil jardin à St Vincent de Barbeyrargues	4,50 €	4,50 €	4,20 €		
	LAFARGE à Combaillaux	8,80 €	7,35 €	10,40 €		41%
Déchets Verts	FT Environnement Mas Gentil	26,00 €	26,20 €	26,00 €		0%
Bois	LR Broyage (Broyage sur site Triadou)	44,67 €	43,80 €	43,80 €		41%
	FT Environnement Mas Gentil	44,67 €	43,80 €	62,00 €		
Placoplâtre	Enfouissement par SITA (Le Crès)	102,94 €	106,18 €	104,50 €		-1,6%
Papier	Delta recyclage à Lansargues	52,00 €	53,15 €	53,57 €		0%
Carton	Delta recyclage à Lansargues	45,00 €	46,00 €	46,36 €		0%
Multi-matériaux	Delta recyclage à Lansargues	218,00 €	222,83 €	224,58 €		0,8%

IV.4 - Montant moyen unitaire de reprise des matériaux pour 2014

	Filière	Montant € ttc/ tonne 2011	Montant € ttc/ tonne 2012	Montant € ttc/ tonne 2013	Montant € ttc/ tonne 2014	Comparaison entre 2013/2014	
Colonne d'apport volontaire							
Papier	Delta recyclage à Lansargues	86,83 €	74,50 €	65,00 €	65,00 €		0%
Verre	Verrerie du Languedoc à Vergèze	26,00 €	25,25 €	25,55 €	26,25 €		3%
Après tri, rachat des matériaux							
Acier	Delta recyclage à Lansargues	164,85 €	226,02 €	198,58 €	157,28 €		-26%
Aluminium	Delta recyclage à Lansargues	208,00 €	877,55 €	898,71 €	766,81 €		-17%
ELA Tétabrick	Delta recyclage à Lansargues	5,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €		0%
E.M. Recyclable	Delta recyclage à Lansargues	105,78 €	70,84 €	58,00 €	58,00 €		0%
PET clair	Delta recyclage à Lansargues	506 €	454,35 €	425,92 €	328,87 €		-30%
PET foncé	Delta recyclage à Lansargues	334,78 €	249,90 €	207,96 €	164,95 €		-26%
PEHD	Delta recyclage à Lansargues	205 €	290,51 €	270,00 €	282,14 €		5%
Sac Plastique	Delta recyclage à Lansargues	10 €	10,00 €	10,00 €	10,00 €		0%
Déchetterie							
Ferraille	GDE à Lavérune	65 €	110,00 €	90,00 €	97,08 €		8%
Carton	Delta recyclage à Lansargues	105,78 €	70,84 €	58,00 €	58,00 €		0%
Batteries	GDE à Lavérune	350 €	420,00 €	478,00 €	500,00 €		5%
DEEE	Ecologic				30,00 €		
Eco-Mobilier	Véolia				- gratuit -		
Piles	COREPILE	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -		
Pneu	ALIAPUR	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -		
Huile de vidange	CHIMIREC à Beaucaire	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -	- gratuit -		

ANNEXE 1 – Liste et population 2014 des Communes du Grand Pic Saint Loup

Communes	Population INSEE 2014
ASSAS	1558
BUZIGNARGUES	273
CAUSSE DE LA SELLE	357
CAZEVIEILLE	194
CLARET	1436
COMBAILLAUX	1481
FERRIERES LES VERRERIES	69
FONTANES	317
GUZARGUES	502
LAURET	577
LES MATELLES	1786
LE TRIADOU	417
MAS DE LONDRES	521
MURLES	300
NOTRE DAME DE LONDRES	494
PEGAIROLLES DE BUEGES	46
ROUET	54
SAINT ANDRE DE BUEGES	59
SAINT BAUZILLE DE MONTMEL	986
SAINT CLEMENT DE RIVIERE	5189
SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES	629
SAINT GELY DU FESC	9206
SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR	382
SAINT JEAN DE BUEGES	212
SAINT JEAN DE CORNIES	690
SAINT JEAN DE CUCULLES	487
SAINT MARTIN DE LONDRES	2517
SAINT MATHIEU DE TREVIERS	4773
SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES	715
SAUTEYRARGUES	374
TEYRAN	4614
VACQUIERES	456
VAILHAUQUES	2510
VALFLAUNES	723
VIOLS EN LAVAL	213
VIOLS LE FORT	1195
Total Population	46 312

ANNEXE 2 : Types et jours de collecte par Commune

COMMUNES	Collecte des Ordures Ménagères			
	unité	Type	jour 1	jour 2
ASSAS	C		mardi	vendredi
BUZIGNARGUES	P		lundi	jeudi
CAUSSE DE LA SELLE	C		mardi	jeudi
CAZEVILLE	C		mardi	vendredi
CLARET	P		mardi	vendredi
COMBAILLAUX	C		mardi	vendredi
FERRIERES LES VERRERIES	C		mardi	vendredi
FONTANES	C&P		lundi	jeudi
GUZARGUES	C		lundi	jeudi
LAURET	C		mardi	vendredi
LE ROUET	C		lundi	jeudi
LE TRIADOU	P		lundi	jeudi
LES MATELLES	P		lundi	jeudi
MAS DE LONDRES	C		mardi	vendredi
MURLES	C		lundi	jeudi
NOTRE DAME DE LONDRES	C		mardi	vendredi
PEGAIROLLES DE BUEGES	C		lundi	jeudi
ST ANDRE DE BUEGES	C		lundi	jeudi
St BAUZILLE DE MONTMEL	P		lundi	jeudi
ST CLEMENT DE RIVIERE	P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vend	
ST JEAN DE BUEGES	C		lundi	jeudi
STE CROIX DE QUITILLARGUES	P		lundi	jeudi
ST GELY DU FESC	P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vend	
ST HILAIRE DE BEAUVOIR	P		lundi	jeudi
ST JEAN DE CORNIES	P		lundi	jeudi
ST JEAN DE CUCULLES	C		mardi	vendredi
ST MARTIN DE LONDRES	C	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vendredi	
ST MATHIEU DE TREVIERS	C	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A & B : vendredi	
ST VINCENT DE BARBEYRARGUES	C		mardi	vendredi
SAUTEYRARGUES	C		mardi	vendredi
TEYRAN	P	Zone A : lundi Zone B : mardi	Zone A : jeudi Zone B : vend	
VACQUIERES	C		mardi	vendredi
VAILHAUQUES	P		mardi	vendredi
VALFLAUNES	C		mardi	vendredi
VIOLS LE FORT	P		mardi	vendredi
VIOLS EN LAVAL	C		lundi	mercredi

Collecte Tri sélectif	
Type	jour
P :	vendredi
P :	mardi
CAV	
P :	mercredi
C :	mardi
P :	jeudi
C :	mardi
P :	mardi
P :	jeudi
C :	mardi
CAV	
P :	jeudi
P :	lundi
CAV	
P :	mercredi
CAV	
CAV	
CAV	
P :	jeudi
P :	Zone 1 : mercredi Zone 2 : vendredi
CAV	
P :	mardi
P :	Zone 1 : mardi Zone 2 : vend
P :	mardi
P :	mardi
P :	mardi
CAV	
P :	mercredi
P :	vendredi
C :	mardi
	mercredi
P :	
C :	mardi
P :	mercredi
C :	mardi
CAV	
CAV	

- **P** : en porte à porte avec un conteneur Individuel
- **C** : en porte à porte avec un conteneur Collectif
- **CAV** : en colonne d'apport volontaire